



**Selma et Éric, 29 et 32 ans
deux enfants**

"Avec Selma, on a fait construire notre maison en 2017. En 2020, avec la crise sanitaire, j'ai perdu mon emploi et j'ai touché le chômage. On a continué à rembourser notre crédit immobilier mais cette situation nous a mis en difficulté et on a eu un découvert à la banque".



Dans un premier temps, l'ADIL s'est assurée que le couple bénéficiait bien de ses droits sociaux.

En organisant une médiation avec la banque, l'ADIL a obtenu une suspension temporaire du versement des mensualités de crédit immobilier pour laisser le temps à Éric de retrouver un emploi.

Le but de notre accompagnement ?

Vous permettre, grâce à un soutien juridique et social, de continuer à régler votre prêt immobilier et poursuivre votre projet d'accession à la propriété.

Cette aide est co-financée par le Département de Maine-et-Loire, via le fonds de solidarité logement

Suivez-nous !



maine_et_loire



Departement49

Contact

ADIL

(Agence Départementale d'Information sur le Logement de Maine et Loire)

Maison de l'Architecture des Territoires et du paysage,
312, avenue René Gasnier
49100 ANGERS

Tel : 07 76 05 88 74 ou 02 41 81 89 39
Email : aad@adil49.com

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

CS 94104 - 49941 Angers Cedex 9

**des difficultés
à rembourser
votre crédit
immobilier ?**

des solutions existent !



© Département de Maine-et-Loire - Avril 2022 - Illustrations : Shutterstock

maine-et-loire.fr

maine_et_loire | Departemen

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) vous aide à trouver des solutions pour rembourser votre crédit immobilier.



Une équipe composée d'un juriste et d'un travailleur social :

- **étudie** le contrat de prêt, les assurances et les garanties ;
- **analyse** l'ensemble de votre budget ;
- vous **accompagne** pour solliciter des aides financières ;
- vous aide à mettre en place des **solutions** pour reprendre le paiement de vos mensualités : médiation avec la banque...

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ Vous habitez dans le Maine-et-Loire
- ✓ Vous souhaitez poursuivre le projet d'accession de votre résidence principale.
- ✓ Vous êtes en situation d'impayés de crédit immobilier ou en difficulté pour payer vos mensualités.
- ✓ Vos difficultés sont temporaires : arrêt maladie, perte d'emploi...
- ✓ Vos ressources ne dépassent pas les plafonds du Prêt à Taux Zéro.
- ✓ Il vous reste plus de la moitié de la valeur de votre bien à rembourser (Exemple : Votre maison a été évalué à 145 000 €. Il vous reste au moins 90 000 € à rembourser.)



Notre accompagnement est gratuit.
Contactez-nous pour vérifier ensemble vos conditions !

Ils ont été accompagnés par l'ADIL



Lydie, 45 ans

"Je suis secrétaire médicale. J'ai fait construire ma maison en 2015. Mais après la perte de mon emploi, mes ressources ont diminué. Pendant deux mois de suite, je n'ai pas pu payer mon crédit immobilier et mon crédit voiture. J'ai cumulé plusieurs dettes et un découvert bancaire."



Après étude de son budget et expertise par le juriste, l'ADIL a constitué avec Lydie un dossier de surendettement.

Elle a pu retrouver un équilibre budgétaire et reprendre le paiement de ses mensualités. Les professionnels l'ont accompagnée dans la durée pour qu'elle poursuive son accession à la propriété.

